

L'Avenir Ensemble

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N°29 - MAI 2021

Zone Activeum
située sur les bords d'Altorf
et de Dachstein

**EAU &
ASSAINISSEMENT**
PRÉSENTATION
DU SERVICE

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**
INSTALLATION DE
5 NOUVELLES ENTREPRISES

MUTUALISATION
APPRENDRE À FAIRE
ENSEMBLE ENTRE
COMMUNES

LES BRÈVES

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



30 avril : Journée internationale de la non-violence éducative.

Qu'est-ce que la VEO ? La Violence Éducative Ordinaire (« VEO »), est la violence (physique, psychologique ou verbale) utilisée envers les enfants au prétexte de leur éducation (corrections, punitions), communément admise et tolérée (« ordinaire »). Plus simplement : claquer, fessée, tape mais aussi menace, humiliation, chantage affectif...

Dans le cadre de la **journée de la non-violence éducative le 30 avril 2021**, les relais assistants maternels de MOLSHEIM, BARR et SCHIRMECK se mobilisent au travers d'interviews de professionnels à retrouver sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes ou sur le site internet du RAM.

Retrouvez les détails de l'événement sur : <https://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>



Retrouvez,
à partir du 30 avril,
des interviews
de professionnels sur
ram.cc-molsheim-mutzig.fr

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES



Suite à la disparition de M. Jean-Paul Witz, délégué suppléant de la Commune de Heiligenberg, **M. Jean-François SCHNEIDER**, adjoint au maire, a été désigné pour lui succéder au sein du Conseil Communautaire.

Suite aux récentes élections municipales à Duttlenheim, 3 nouveaux délégués seront officiellement installés lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

TOUR-VÉLO



Tour-Vélo : 19^e édition Dimanche 19 septembre 2021

Les conditions d'organisation de la manifestation dépendront des règles sanitaires en vigueur à cette date.

Toutes les infos ici : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/decouvrir/velo-tour.htm>



Communauté de Communes de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG
2 route Ecospace - B.P 93077 - 67125 MOLSHEIM Cedex

Tél : 03.88.49.82.58 - Fax : 03.88.49.38.14
Mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
Web : www.cc-molsheim-mutzig.fr
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la Publication : Laurent FURST
Rédaction : Personnel de la Communauté de Communes
Photos et visuels : Communauté de Communes, Studio 18, Drone Sessions et documents remis
Mise en page & impression : Imprimerie Chryss Molsheim
Dépôt légal à parution



AU SOMMAIRE

Page 2

Les Brèves

Page 3

Editorial

Pages 4-8

Service "Eau & Assainissement"

Page 9

L'Arche du Bois

Page 10 & 11

ZA Activeum

Page 12

ZA Ecoparc

Page 13

scil Animal Care Company

Page 14

Mutualisation des systèmes d'impression,
de l'informatique et du suivi technique
des ascenseurs

Page 15

Cartographie des réseaux d'éclairage
public

Page 16

Service des Piscines
Vaccination à Molsheim

Page 17

Déploiement de la fibre sur notre
territoire

Page 18

Piste cyclable à Mutzig
Vélo à assistance électrique

Page 19

Bornes de recharge pour véhicules
électriques

Page 20

Communication

"Accompagner les Communes, agir pour la qualité de vie"

Communes membres de la Communauté de Communes :

Altorf - Avolsheim - Dachstein - Dinsheim-sur-Bruche
Dorlisheim - Duppigheim - Duttlenheim - Ergersheim
Ernolsheim-Bruche - Gresswiller - Heiligenberg - Molsheim
Mutzig - Niederhaslach - Oberhaslach - Soultz-les-Bains
Still - Wolxheim

L'ÉDITORIAL



L'eau et l'assainissement sont des missions majeures de notre intercommunalité. Il y a bientôt 20 ans que nous avons voulu prendre en charge ces deux compétences pour les unifier peu à peu à l'échelle de notre territoire.

En la matière nous avons cinq priorités :

- Assurer un service de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens
- Proposer le même niveau de service et de prix à tous les usagers
- Rester pleinement maître de notre destin en gardant la propriété de l'ensemble de nos équipements
- Maintenir des tarifs raisonnables et ne pas céder à la facilité de l'endettement
- Privilégier une politique constante d'investissement afin d'entretenir et de moderniser sans cesse nos installations dont la valeur économique se chiffre à plusieurs centaines de millions d'euros.

Le chemin parcouru a permis d'atteindre nombre d'objectifs. La situation sur notre territoire est bien meilleure que la moyenne nationale, notre pays souffrant d'un dramatique sous-investissement en eau et assainissement.

Cette année, le niveau de nos engagements financiers augmentera significativement en intégrant deux projets qui nous tiennent à cœur :

- Nous raccordons la commune de Heiligenberg au réseau d'assainissement communautaire,
- Nous réorientons la politique d'eaux pluviales urbaines en intégrant petit à petit la pratique d'infiltration en lieu et place du tout tuyau

En travaillant et en investissant constamment en faveur de l'eau et de l'assainissement, nous souhaitons atteindre deux objectifs :

- Assurer, et pour toujours, une eau de qualité à votre robinet
- Mieux protéger notre environnement

La Communauté de Communes poursuit ses missions, souvent trop discrètement mais avec détermination et la volonté permanente de progresser.

Laurent FURST
Votre Président

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UN SERVICE GÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

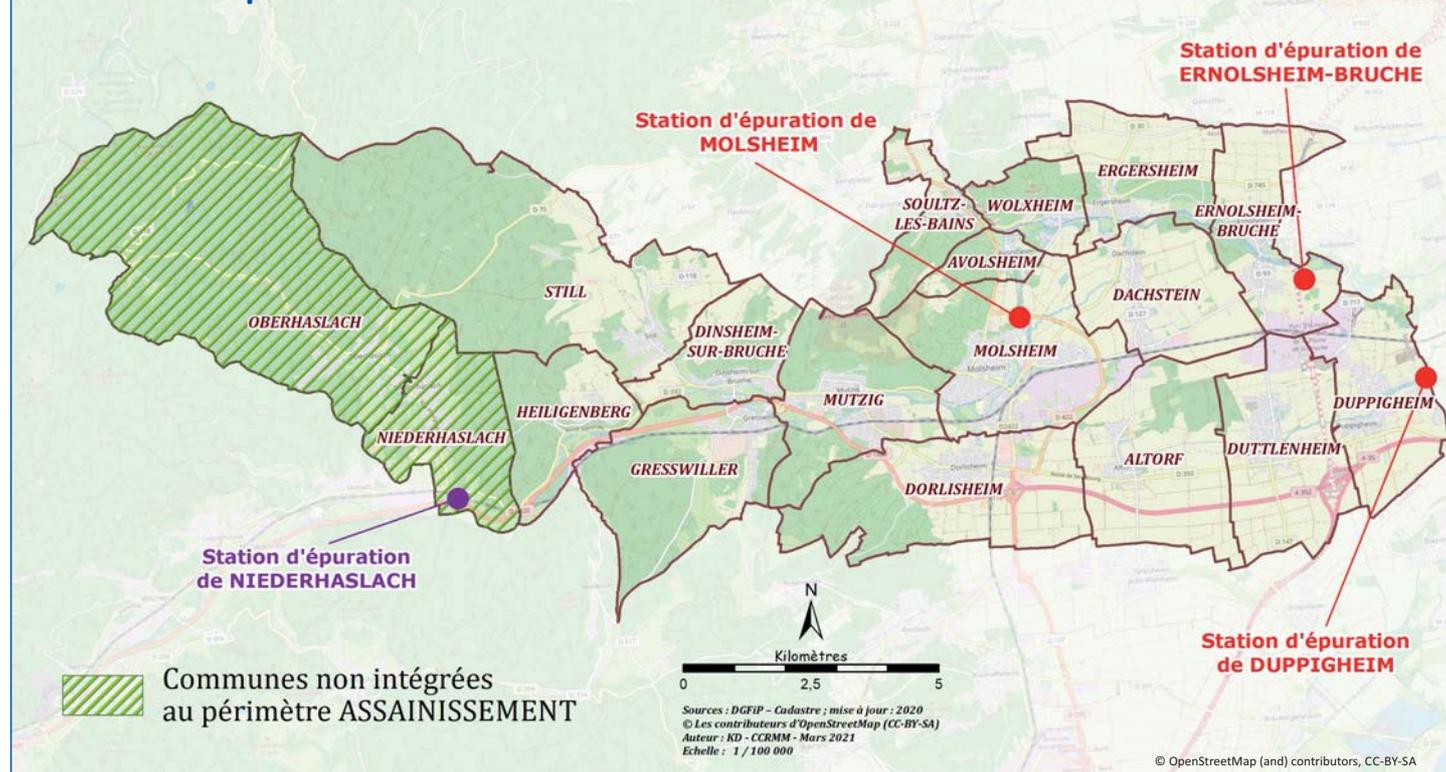
En 1997, lors de la création de la Communauté de Communes, l'alimentation en eau potable était gérée par le Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs, et l'assainissement par le SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs. L'objectif, lorsque la Communauté de Communes a repris ces compétences, était d'homogénéiser ce service sur l'ensemble du territoire et à terme de procéder à une unification tarifaire.

Ce projet a nécessité un travail régulier et important qui s'est complexifié au fur et à mesure de l'adhésion de nouvelles communes à notre intercommunalité.

LES DATES CLÉS :

- **2002** : prise de la compétence « assainissement », par la Communauté de Communes, pour Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Ergersheim, Ernolsheim-Bruche, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains et Wolxheim
- **2003** : prise de la compétence « eau potable », par la Communauté de Communes, pour Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig et Wolxheim
- **2008** : extension de la compétence « eau potable » à Soultz-les-Bains
- **2012** : extension de la compétence « assainissement » et « eau potable » à Still
- **2014** : extension de la compétence « assainissement » à Heiligenberg et de la compétence « eau potable » à Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach
- **2017** : extension de la compétence « assainissement » à Altorf, Duppigheim et Duttlenheim
- **2021** : extension de la compétence « eau potable » à Duppigheim, Duttlenheim et Ernolsheim-Bruche.

4 stations d'épuration sur le territoire de la Communauté de Communes



A ce jour, la Communauté de Communes exerce ces compétences pour le compte de toutes les communes membres sauf OBERHASLACH et NIEDERHASLACH qui sont, quant à elles, encore gérées, pour l'assainissement, par le Syndicat Mixte Bruche-Hasel. La population totale desservie par le réseau d'eau potable est d'environ 41.000 habitants et près de 38.000 sont raccordés au réseau d'assainissement de la Communauté de Communes.

Du fait de cette répartition géographique et de l'architecture des réseaux, toutes les communes ne bénéficient pas encore du même niveau de sécurisation de l'alimentation en eau, ni du même niveau de service en assainissement. La Communauté de Communes continuera de développer sa politique de solidarité entre communes à travers notamment les interconnexions de réseaux.

LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La Communauté de Communes est propriétaire de tous les équipements de production, de transport et de distribution d'**eau potable**, ainsi que de tous les équipements de collecte, transport et traitement des **eaux usées** comme des **eaux pluviales urbaines**.

Pour veiller à l'exploitation, la rénovation et l'extension de toutes ces installations, **deux agents de la Communauté de Communes travaillent au sein du service « EAU et ASSAINISSEMENT »** : Mme Isabelle ROEHRY et M. Régis MULLER, respectivement responsables de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Ils renseignent le public sur toute question relative au service et réalisent les différentes études, lancent les appels d'offres, assurent le suivi des marchés et des travaux structurants des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif.

Pierre THIELEN

Vice-Président en charge de L'EAU
et de L'ASSAINISSEMENT



LE SDEA



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

L'exploitation des installations a été déléguée au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA). Ce syndicat assure également la facturation du service directement auprès des abonnés, réalise les branchements de constructions neuves sur le territoire et gère le service public d'assainissement non-collectif.

En tant que partenaire de la Communauté de Communes, le SDEA occupe des locaux au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes, où le public peut notamment venir se renseigner pour toute question relative à la facturation ou pour une demande de réalisation de branchement neuf.



Novembre 2020 : renforcement du réseau
d'assainissement et rénovation du réseau d'eau
potable chemin des Près à Duttlenheim

L'EAU POTABLE : DU CAPTAGE... AU ROBINET DU CONSOMMATEUR

L'EAU, DU CAPTAGE...

L'eau distribuée par la Communauté de Communes est produite par 9 forages et 13 sources, qui captent soit la nappe libre des grès vosgiens, soit la nappe alluviale de la Bruche ou la nappe alluviale du Rhin. **La capacité totale de production de ces ressources en eau s'élève à près de 20.000 m³/jour.**

A noter que les Communes de Duppigheim, Duttlenheim et Ernolsheim-Bruche sont alimentées par un mélange d'eau en provenance des ressources propres de la Communauté de Communes et des ressources de l'Eurométropole de Strasbourg.

... AU ROBINET DU CONSOMMATEUR !

L'eau captée dans les différentes ressources est stockée par 13 réservoirs qui ont une capacité totale de près de 4.600 m³. Ces réservoirs se remplissent principalement la nuit et se vident le jour en fonction de la demande. **Le réseau de canalisations qui alimente les usagers est disposé en maillage sur les communes et s'étend sur près de 345 km.**

La consommation moyenne journalière par habitant est de l'ordre de 160 litres/hab/jour.
(entreprises et administrations comprises)

Une politique de renouvellement constant des réseaux, couplée à des opérations de recherche de fuite préventive et à une télésurveillance sur les principaux ouvrages de production et de stockage de la collectivité, en lien avec le SDEA, ont contribué à **améliorer le rendement du réseau de 68 à 81 % ces trois dernières années.**

L'eau de la Communauté de Communes est distribuée auprès des abonnés après une désinfection préventive. Celle-ci est réalisée soit par chloration, soit par traitement aux ultra-violets en fonction des spécificités des sites de production d'eau, pour éviter le développement de microbes dans l'eau.



Intérieur de la chambre de manœuvre du réservoir de Molsheim.

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : UN SERVICE INCONTOURNABLE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET GARANTIR LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Long de près de **300 km*** de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, le réseau d'assainissement de la Communauté de Communes doit permettre l'acheminement des eaux usées (également appelées effluents) vers les stations d'épuration de MOLSHEIM, d'ERNOLSHEIM-BRUCHE et de DUPPIGHEIM.

A leur entrée dans les stations d'épuration, les effluents passent à travers des « dégrilleurs ». Ils retiennent une partie des éléments solides nuisant au bon fonctionnement de la station et ne pouvant pas être traités différemment. Les déchets ainsi récupérés sont envoyés en filière d'élimination similaire aux ordures ménagères.

STATION D'ÉPURATION DE MOLSHEIM

Construite en 1976, elle a été mise à niveau pour la « filière eau » en 2001 et pour la « filière boue » en 2009. Elle traite les effluents domestiques et industriels des Communes de DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, GRESSWILLER, MOLSHEIM (hors quartier des Près et Zones Industrielles), MUTZIG et STILL.

Elle traitera prochainement les eaux usées de la Commune de HEILIGENBERG après raccordement au réseau intercommunal de la Communauté de Communes.

Cette station d'épuration a une capacité de traitement de 32.000 Équivalent-Habitant pour un débit traité de 13.800 m³/j.

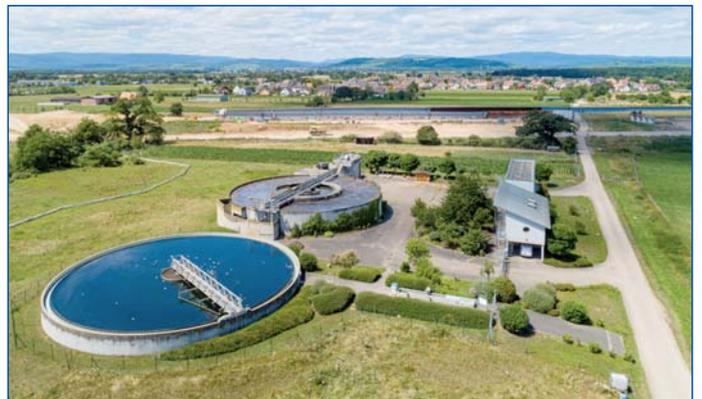


Les boues produites sont déshydratées puis utilisées en épandage direct sur des surfaces agricoles ou évacuées vers des centres de compostage industriel.

STATION D'ÉPURATION D'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Mise en service fin 2001, elle recueille les eaux usées et pluviales des Communes d'AVOLSHEIM, DACHSTEIN, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM et d'une partie de la Ville de MOLSHEIM.

Celle-ci a une capacité de traitement de 18.000 Équivalent-Habitant pour un débit traité de 8.700 m³/j.



STATION D'ÉPURATION DE DUPPIGHEIM

Construite en 1977, elle a été mise à niveau pour la « filière eau » en 1993 et pour la « filière boue » en 2015. Elle traite les effluents domestiques et industriels des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et KOLBSHEIM (membre de l'Eurométropole).

Sa capacité de traitement s'élève à 18.000 Équivalent-Habitant pour un débit traité de 8 100 m³/j.



Oltre le réseau de collecte et les trois stations d'épuration, on dénombre 94 déversoirs d'orage, 8.202 bouches d'égout, 39 bassins d'orage et 34 stations de pompage.

*hormis les réseaux d'Oberhaslach et Niederhaslach gérés par le Syndicat Mixte Bruche-Hasel

LE PRIX DE L'EAU

L'eau est une ressource naturelle gratuite et précieuse. Cependant, son pompage, son traitement, son stockage, son transport et son assainissement ont un coût ! La Communauté de Communes fixe le prix de la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement une fois par an, par délibération.

« **L'EAU paie l'EAU** », principe fondamental inscrit dans la Loi sur l'Eau de 1992, veut que la facture d'eau permette à la collectivité de couvrir la quasi-totalité des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement nécessaires à la gestion du service « Eau et Assainissement ».

La facture d'eau correspond aux coûts des services de fourniture d'eau potable (production, traitement éventuel, stockage, distribution, contrôle) et d'assainissement (collecte, transport des eaux usées, contrôles, traitement en station d'épuration), ainsi qu'à différentes taxes et redevances.

Le prix moyen d'un m³ d'eau potable en 2021 est de 1,49 € HT et en assainissement 1,76 € HT pour une consommation de référence INSEE de 120 m³/an.

Ce principe de financement exclut la gestion des eaux pluviales des zones urbaines. Ainsi, les installations nécessaires à la collecte, au stockage et au traitement (y compris l'infiltration) de ces eaux pluviales sont financées par le budget général de la collectivité.

L'utilisateur participe ainsi, de deux façons, au financement du service de l'eau et de l'assainissement :

- en tant qu'abonné par le biais de sa facture d'eau
- mais également en tant que contribuable par le biais de ses impôts locaux.

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !

Très pratiques, les lingettes sont devenues un produit de consommation courante. Elles ont de multiples usages, à la maison comme en balade !

Mais même biodégradables, toutes les lingettes sont à jeter à la poubelle, et non dans les toilettes !

En effet, en vous débarrassant de vos lingettes (mais aussi couches, protections périodiques, coton tiges, mouchoirs ou essuie-tout) dans les toilettes, vous risquez de les boucher, de même que le système d'assainissement collectif. Ces dysfonctionnements peuvent engendrer des **coûts très importants** pour les collectivités locales (frais d'exploitation et de réparation des systèmes) et pour les usagers (frais de débouchage et augmentation de la facture d'eau).

ALORS évitons cela en ADOPTANT LES BONS GESTES !

ADOPTONS LES BONS GESTES !

Toutes les lingettes* se jettent dans la poubelle à ordures ménagères !

Ne pas jeter dans les toilettes ou dans la nature

*idem pour les couches, les protections périodiques, le coton, les cotons tiges, les mouchoirs et les essuie-tout

L'ARCHE DU BOIS : UNE ENTREPRISE QUI INNOVE AU SERVICE DE L'ACCESSIBILITÉ

L'Arche du bois est une menuiserie d'agencement basée à Niederhaslach. L'entreprise a mis ses compétences techniques au service des plus fragiles en créant la première douche entièrement modulable, réversible, évolutive, personnalisable et économique pour répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap.



L'Arche du bois a été fondée en 1981 à Goxwiller et déménage en 1988 à Niederhaslach. L'entreprise est reprise en 2009 par Denis CLEMENT, l'actuel gérant. D'une vingtaine de salariés en 2009, la société en compte aujourd'hui plus de 30 et ne cesse de se développer. L'entreprise est dotée d'un bureau d'étude capable de répondre à de nombreuses demandes, de la conception assistée par ordinateur (CAO), aux plans et à la fabrication jusqu'à la pose, pour une clientèle de particuliers, professionnels (hôtellerie, restauration, hôpitaux, magasins...) ainsi que des architectes et designers.

Au-delà de ses prouesses techniques et graphiques, Denis Clément a souhaité



porter un projet social et solidaire en développant une douche répondant au plus près aux besoins des personnes à mobilité réduite, **la douche DANAË** était née ! Entièrement modulable, elle a été créée à partir de matériaux et d'équipements qualitatifs répondant aux normes en matière de développement durable.

Selon votre situation, vous pourrez opter pour l'achat ou la location.

LA LOCATION

L'idée, à travers cette douche, est d'offrir une réponse rapide aux personnes qui en ont besoin, y compris en sortie d'hospitalisation, loin de la lourdeur technique et administrative liée à des aménagements coûteux. Cette douche est montée en moins de 4h dans n'importe quelle pièce du domicile d'une personne âgée ou handicapée. A l'instar d'une machine à laver, il suffit simplement de la raccorder à une arrivée d'eau.

Elle est peu coûteuse pour le bénéficiaire (un abonnement de 30€ par mois). Et en fin d'usage, la cabine peut être rapidement démontée, évitant ainsi, dans le cas d'une location de logement, des dépenses liées à la remise en état.

Cette innovation est soutenue par la Collectivité Européenne d'Alsace.

L'ACHAT

Identique à la version en location, ce produit viendra en remplacement d'une baignoire peu accessible. Le montage reste d'environ 4h mais il conviendra d'ajouter le temps de démolition de la salle de bain existante.

Ce type de travaux fait l'objet de plusieurs aides à l'adaptation du logement au vieillissement. L'Arche du Bois a développé ce projet dans une enveloppe maîtrisée de l'ordre de 5.000 € afin que le « reste à charge » pour l'usager soit réduit autant que possible. Les bénéficiaires pourront demander un crédit d'impôt spécifique à hauteur de 25 %. Mais suite à l'arrêt récent des subventions par ActionLogement, des réflexions sont en cours pour mobiliser de nouveaux crédits via l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace). Les montants ne sont, à ce jour, pas définitivement fixés.

Contact :

L'Arche du Bois
10B rue du Cimetière
67280 NIEDERHASLACH
03 88 50 96 96
<http://www.arche-du-bois.com/>
info@arche-du-bois.com



ZONE D'ACTIVITÉS « ACTIVEUM » : IMPLANTATION DE 4 ENTREPRISES

La zone d'Activités « Activeum », située entre Ernolsheim-Bruche et Duttlenheim, et accueillant la piscine intercommunale « Le Triangle », va prochainement héberger 4 nouvelles entreprises : « Emaillerie Alsacienne », « Intercarat », « Casimex » et « SERMES & WILLY LEISSNER ».

INTERCARAT

sur un emplacement de 3,96 ha

La société Intercarat fait partie du groupe Gemü qui, avec ses 1900 employés répartis sur différents continents, est le leader mondial de la fabrication de vannes et d'équipements stériles pour l'industrie pharmaceutique.

Intercarat fabrique depuis 1995 des membranes d'étanchéité en caoutchouc pour les vannes Gemü mais également une multitude de pièces de haute technologie en caoutchouc ou en silicone pour l'industrie pharmaceutique, alimentaire, de l'horlogerie de luxe et le médical.

Sur un terrain de la zone d'activités Activeum, Intercarat va multiplier par 2,5 sa surface de production pour atteindre 4500 m² puis évoluera d'ici 2030 vers une surface de 7000 m². Le projet est composé d'une unité de développement



technologique, d'un site de production et d'un centre de logistique. Intercarat compte actuellement 70 employés et la filiale française de GEMÜ qui se trouve dans les mêmes locaux emploie 20 personnes. Les travaux devraient commencer en septembre 2021 pour s'achever fin 2022. Cette installation va s'accompagner de la création de nombreux emplois.

EMAILLERIE ALSACIENNE

sur un emplacement de 1,31 ha

Créée et implantée en Alsace depuis 1923, la société fabrique, sous la marque commerciale « **EA Façade** », des panneaux de remplissage sur mesure pour façades légères. L'entreprise espère fêter ses 100 ans d'existence au sein de son nouveau bâtiment !

EMAILLERIE ALSACIENNE est composée d'une équipe de 25 personnes mettant leur expertise au service du client. Pour ce faire, ils disposent d'outils de production haut de gamme (*ateliers de tôlerie, menuiserie, découpe, chaîne de collage*) permettant d'allier réactivité et fabrication de qualité.

Filiale d'un groupe bordelais, l'entreprise s'est fixé des objectifs ambitieux pour les années à venir. Entre autres, la



société souhaite se développer à l'export, limiter ses impacts environnementaux via une démarche RSE (*Responsabilité sociétale des entreprises*) ou encore devenir un Pôle d'excellence du panneau de façade au sein du Groupe.

Ces deux entreprises, installées respectivement à Duppigheim et Duttlenheim, auraient quitté notre territoire si un emplacement, au sein de nos zones d'activités, n'avait pas pu être trouvé.

La Communauté de Communes œuvre, au travers de la compétence « Développement économique », pour le maintien des entreprises sur notre territoire, et pour l'accueil de nouvelles sociétés.

SERMES & WILLY LEISSNER

sur un emplacement de 5,17 ha

Ce projet d'implantation répondra aux besoins de deux entreprises distinctes mais liées par une histoire de famille : **WILLY LEISSNER & SERMES**, toutes deux dirigées à ce jour par M. Pierre Schmittheisler.

En 1919, M. Willy LEISSNER, grand-père de l'actuel dirigeant, crée à Strasbourg une société de commerce de gros en matériel électrique. L'entreprise familiale compte aujourd'hui un effectif de 190 collaborateurs. Elle est implantée en Alsace et en Lorraine, au travers de 10 agences, et réalise un chiffre d'affaires de près de 80 millions d'euros.

En 1949, Robert Schmittheisler, gendre de Willy LEISSNER et père de l'actuel dirigeant, fonde **SERMES**. L'entreprise propose des services autour de quatre centres de compétences : les fils et câbles (centre logistique Port du Rhin), la motorisation (centre logistique à Ostwald), l'éclairage et l'appareillage et systèmes (site à Strasbourg Meinau). Ces systèmes et services associés sont destinés à une clientèle industrielle et tertiaire. La société compte aujourd'hui plus de 285 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de près de 140 millions d'euros.



Le projet sur la ZA Activeum intègre à la fois un centre logistique et le siège social des 2 entreprises concernées. Les activités « éclairage » et « appareillage et systèmes » seront rapatriées sur ce futur site. Les travaux démarreront à l'été 2021 pour s'achever fin 2022. Aussi, courant 2023, ce seront près de 300 personnes qui y travailleront. L'investissement total s'élève à près de 30 millions d'euros. L'agrandissement des ateliers et l'optimisation des conditions de travail permettront la création de nombreux emplois.

CASIMEX

sur un emplacement de 91,08 a

Créée en 1990, Casimex Fine Foods est une entreprise française dont le siège est basé à Saint Maurice (94) et l'entrepôt à Eckbolsheim (67). Elle emploie une vingtaine de salariés et réalise un chiffre d'affaires HT de près de 9 millions d'€. La société s'est spécialisée dans l'implantation de corners casher de produits d'épicerie (liquides, frais et surgelés) en grandes surfaces gérés par sa propre équipe de promoteurs.

Aujourd'hui, Casimex Fine Foods a étoffé sa gamme et distribue un éventail de produits ethniques et d'épicerie fine. La société dispose aujourd'hui de près de 20 marques différentes dont 6 marques propres et exporte ses produits dans pas moins de 35 pays.

La marque phare de Casimex est « Bornibus ». L'histoire de Bornibus remonte à 1861. Son créateur, Alexandre Bornibus deviendra un des rois de la moutarde en France notamment grâce à ses efforts en matière d'innovation. En 2012, Casimex rachète la marque avec la volonté de lui



redonner son prestige d'antan. Grâce au raffinement de ses recettes et à son habillage vintage, Bornibus redevient une marque très prisée des épicerie fines.

Afin de répondre à une demande croissante, la société CASIMEX a décidé de s'implanter sur la zone Activeum pour créer un espace logistique dédié à cette marque. Le site développera également une unité de production de pain azyne, transférée de Wasselonne sur ce nouveau site.

ZONE D'ACTIVITÉS « ECOPARC » À MOLLSHEIM : DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ "LES ROUTIERS DE L'EST"

La société « Les Routiers de l'Est », fondée en 1952 à Niederhaslach, est spécialisée dans le transport public de marchandises, l'affrètement, la logistique et le garage poids lourds. En 2002, elle déménage à Bischoffsheim afin de développer son activité de stockage (hall de 6.500 m²) et de proposer un service très pointu en matière de réparations poids lourds (atelier de plus de 700 m²).

En 2012, pour répondre aux besoins locaux de logistique, un premier dépôt de plus de 10.000 m² est construit sur la Zone Ecoparc à Molsheim. Face aux nouvelles demandes de grandes entreprises du territoire, la société va implanter une seconde plateforme (à quelques mètres de la première) d'une surface de près de 12.000 m² de hall et 700 m² de bureaux. La société va



ainsi doubler ses capacités en termes de service logistique. Les travaux démarreront au 2^{ème} trimestre 2021 pour s'achever en mars 2022. A ce jour, l'entreprise compte 49 salariés. Des recrutements sont prévus lors de la mise en service de ce nouveau site.

**Depuis sa création en 1998, la Communauté de Communes
a permis l'installation de nombreuses entreprises
sur ses zones d'Activités. Celles-ci totalisent plus de 1200 emplois.**



SCIL ANIMAL CARE COMPANY : UNE ENTREPRISE AU SERVICE DE LA SANTÉ ANIMALE



Implanté depuis 2007 sur la zone d'activités Activeum, à proximité de la piscine Le Triangle, scil animal care company est une entreprise spécialisée dans le diagnostic vétérinaire.

HISTORIQUE

Fondée en Allemagne en 1960 sous le nom de PRAEMIX Wirkstoff GmbH, l'entreprise prend son indépendance en 1998 et devient scil animal care company. La filiale française s'installe en Alsace à Holtzheim.

La société se développe, et s'installe en 2007 sur la zone d'activités Activeum à Altorf. Depuis cette date, deux extensions des bâtiments ont été nécessaires pour répondre à des besoins de stockage et d'espace de bureaux. Une vingtaine de salariés sont présents sur site et une dizaine de commerciaux sont répartis à travers toute la France.

scil est un acteur majeur sur le marché français de la formation et de l'imagerie vétérinaire et en 2^{ème} place sur les équipements de diagnostic de laboratoire. Par ailleurs, la société dispose de plusieurs antennes à l'international dont le Canada, les Pays-Bas ou encore l'Italie. En 2019, le chiffre d'affaires de scil France s'élève à près de 11.5 millions d'euros.

En 2020, l'entreprise fusionne avec le géant américain HESKA, spécialiste également dans le diagnostic vétérinaire. Cette fusion place les deux sociétés parmi les leaders mondiaux du domaine avec une présence dans plus de 25 pays.

Siège de scil - Zone d'Activités Activeum



DOMAINES D'ACTIVITÉS

Deux axes principaux d'examen complémentaires sont représentatifs des compétences scientifiques propres à l'entreprise :

- **l'imagerie médicale**, avec une gamme complète d'échographes, de systèmes de radiographie numérique et un logiciel de gestion des images.
- **la biologie clinique par des équipements de diagnostic de laboratoire complets** : hématologie, coagulation, biochimie sanguine et urinaire, endocrinologie, marqueurs de l'inflammation, cytologie...

Dans la perspective de répondre aux besoins spécifiques de la profession vétérinaire, l'entreprise dispose de son propre centre de recherche et développement et d'un service après-vente dédié aux appareils.

FORMATION

De plus, scil animal care company a développé une offre de formation continue et de spécialisation des vétérinaires en créant la **scil Vet Academy**.

La scil Vet Academy propose, organise et gère plus de **120 formations en présentiel** et **30 webinaires** par an. Les thématiques sont, entre autres, l'échocardiographie, l'échographie abdominale, la biologie médicale et la médecine interne. L'équipe de conférenciers est composée de vétérinaires spécialistes et d'enseignants des Écoles Vétérinaires, connus et reconnus dans leur domaine de compétence. Les formations sont aussi bien organisées au siège à Altorf qu'à travers toute la France

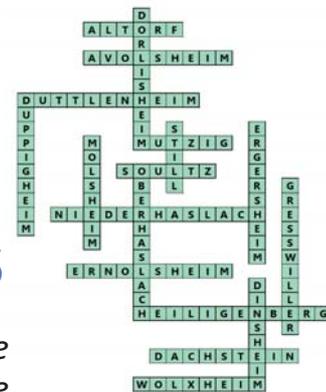


Equipements complets de diagnostic de laboratoire

Matériels d'imagerie médicale totalement adaptés aux animaux



MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'IMPRESSION, DE L'INFORMATIQUE ET DU SUIVI TECHNIQUE DES ASCENSEURS



Les réflexions portant sur la mutualisation à l'échelle de notre territoire intercommunal ont été initiées en 2015 avec l'adoption d'un schéma, sur ce thème, regroupant la Communauté de Communes et l'ensemble des communes membres. Les objectifs poursuivis sont d'accompagner les communes, d'harmoniser des pratiques, de renforcer la mutualisation sur notre territoire et de réduire des coûts.

DEPUIS 2018 : MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'IMPRESSION

2018 – 2021 : Lancement d'un premier marché commun

L'équipement et la maintenance commune des systèmes d'impression est un projet ambitieux de mutualisation à l'échelle de notre territoire. Pour ce premier marché, ce sont 9 communes et la Communauté de Communes qui ont pu s'équiper de 35 copieurs. Les autres matériels, dont l'acquisition était trop récente n'ont pas été intégrés, mais les dates d'échéance de leur contrat ont été uniformisées pour correspondre à la date de fin du marché commun (31/12/2021). Ainsi tous les matériels sous contrat seront inclus lors du renouvellement. Ce 1^{er} accord-cadre a permis de réaliser une économie de près de **145.000 € TTC !**

Membres du groupement de commandes	Nombre de matériels concernés	
	Accord-cadre n°1 2018 – 2021 Société RICOH	Accord-cadre n°2 2022 – 2025 Prestataire à définir
CC Région Molsheim-Mutzig	1	7
Altorf		4
Avolsheim	1	2
Dachstein		3
Dinsheim-Sur-Bruche	3	3
Dorlisheim	2	8
Duppigheim	6	4
Duttlenheim		6
Ergersheim		3
Ernolsheim-Bruche	3	4
Gresswiller	2	2
Heiligenberg		2
Molsheim	13	28
Mutzig		8
Niederhaslach		2
Oberhaslach	2	3
Soultz-les-Bains		2
Still		3
Wolxheim	2	2
SELECTOM		3
Office de Tourisme		1
Foyer de la Basse-Bruche		1
22 collectivités	35 matériels	101 matériels (estimés)

2022 – 2025 : Renouvellement avec un périmètre complet

Ce second marché commun sera lancé cette année pour un démarrage au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 4 ans. Il concernera cette fois-ci la Communauté de Communes, la totalité des communes membres, le Select'om et le Foyer de la Basse-Bruche pour plus d'une centaine de copieurs sur 70 sites. L'estimation du montant total économisé, par rapport à la situation hors marché commun, est de **390 000 € TTC !**

2021 : DE NOUVEAUX PROJETS DE MUTUALISATION

Forte de l'expérience acquise, la Communauté de Communes a décidé de nouvelles mutualisations qui seront mises en œuvre dans les prochains mois.

Mutualisation de l'informatique

- Groupement de commandes de matériels informatiques (postes informatiques, écrans, ...)
- Convergence des outils et logiciels métiers, applications, licences et solutions de sécurité,
- Mutualisation de contrats de maintenance au sein d'un contrat commun.

Cette mutualisation sera étendue à d'autres membres que sont les syndicats mixtes du PETR Bruche-Mossig et du Bassin Bruche-Mossig. Un groupe de travail est constitué afin d'orienter les futurs marchés informatiques selon les besoins exprimés et les opportunités de mise en commun.

Mutualisation des contrats d'ascenseur

Des réflexions sont en cours afin de grouper au sein d'un marché unique l'ensemble des contrats relatifs à nos ascenseurs. A l'échelle du territoire, cela représente près de 35 appareils !

CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la réforme DT/DICT* ou réglementation « anti-endommagement » impose aux gestionnaires de réseaux de disposer d'une cartographie précise de ces derniers** afin de pouvoir les transmettre aux entreprises effectuant des travaux. L'objectif de cette réglementation est de réduire le nombre d'incidents sur les réseaux (gaz, électricité, eau potable, etc.), d'améliorer leur connaissance et renforcer la sécurité lors des travaux.

L'ensemble des 18 communes de notre territoire est concerné par cette réglementation, notamment pour leurs réseaux d'éclairage public dont elles sont gestionnaires. Pour permettre cette mise en conformité, la **Communauté de Communes a pris la décision d'assister les communes, en portant techniquement et financièrement un projet de localisation, détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public sur l'ensemble du territoire et ce, par le biais de sa compétence Système d'Information Géographique (SIG).**

ACQUISITION, CONSULTATION ET GESTION DES DONNÉES LIÉES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dès début 2012, un travail entre le service SIG intercommunal et les services des communes a permis de répondre aux différentes échéances réglementaires. Puis depuis 2019, le recueil d'informations issus de plans, documents et retours d'expérience des services techniques communaux a rendu possible la création d'une base de données intercommunale dédiée à l'éclairage public.

Suite à l'acquisition de ces données, **une application de cartographie interactive a été développée par la Communauté de Communes, puis rendue accessible aux services compétents dans les communes.** Elle permet, en se déplaçant sur le territoire, de consulter et mettre à jour les informations. Elle facilite également la planification des opérations de maintenance comme, par exemple, les remplacements d'ampoules ou les contrôles mécaniques.

*Déclaration de Travaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.
**Localisation en classe A des ouvrages aériens et souterrains, c'est-à-dire avec une précision inférieure ou égale à 40 cm.

Nos réseaux d'éclairage public en chiffres :

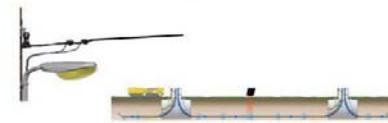
* Chiffres estimés à ce jour



205 armoires



7827 supports et
8161 points lumineux



211 kilomètres de réseaux
- 80% en souterrain
- 20% en aérien

MARCHÉ PUBLIC POUR GARANTIR LA PRÉCISION ATTENDUE

Les données disponibles sur l'outil SIG permettent une connaissance exhaustive des réseaux d'éclairage public communaux mais ne correspondent pas à la précision demandée dans le cadre de la réglementation. Afin de garantir celle-ci, une prestation de localisation et détection de tous les éléments constituant les réseaux d'éclairage public est nécessaire.

A ce titre, la Communauté de Communes a lancé fin 2020 une consultation publique et a retenu GEOLOCAL, entreprise alsacienne basée à DETTWILLER. Le marché attribué pour une valeur de 112.464,00€ HT a démarré en février 2021 pour une durée maximale de 3 ans. Vous pourrez apercevoir les équipes au cours des prochains mois sur l'ensemble des communes, localisant et détectant les tronçons aériens et souterrains ainsi que l'ensemble des ouvrages (supports, armoires, chambres et mobilier) par des méthodes non intrusives.



Détection et géoréférencement de l'éclairage public à Duttlenheim par l'entreprise GEOLOCAL

LES PISCINES INTERCOMMUNALES : UN FONCTIONNEMENT PERTURBÉ DEPUIS MARS 2020...

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement des piscines intercommunales. Entre fermeture totale des établissements et mise en place de protocoles sanitaires stricts, la fréquentation a diminué de plus de 50 %.

Entre 2019 et 2020, la fréquentation totale des piscines est passée de **209.490 entrées à 94.685 entrées** soit une diminution de 54 % y compris pour les activités associatives et scolaires.

Le 1^{er} confinement a engendré la fermeture totale de l'ensemble des établissements de baignade. La Communauté de Communes a fait **le choix d'ouvrir d'abord la piscine de Mutzig et ce dès le 22 juin 2020**. Elle bénéficie d'une position centrale sur le territoire et dispose d'un bassin de nage plus grand ainsi que d'espaces extérieurs plus spacieux que la piscine Le Triangle. Aussi, il a été décidé de laisser la Piscine Le Triangle à l'arrêt et **d'ouvrir dans un second temps la piscine de plein-air le 6 juillet 2020**. Celle-ci a bénéficié d'un allègement progressif de son protocole sanitaire au fil de l'été, permettant ainsi de mieux répondre à l'envie de baignade des habitants. **La piscine Le Triangle a, quant à elle, ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2020**.

Malgré le maintien du protocole sanitaire, les 2 piscines couvertes ont quasiment fonctionné normalement du 1^{er} septembre au 24 octobre, date du second confinement. **A partir du 25 octobre, les piscines ont à nouveau fermé leurs portes***. Différents publics spécifiques ont pu néanmoins être accueillis, et ce, sur les 2 établissements : écoles, sections sportives, militaires, sportifs de haut niveau, mineurs licenciés.

Cependant, les mesures gouvernementales évoluent au rythme de la pandémie, et **à partir du 16 janvier 2021, les mineurs ne sont plus autorisés à pratiquer une activité sportive en milieu couvert**. La réglementation dresse précisément la liste des personnes autorisées à nager. La Communauté de Communes tire parti de cette période pour développer les créneaux Sport & Santé** à la Piscine de Mutzig.

Mais face aux restrictions de fréquentation mises en œuvre par l'Etat, il a été décidé, pour des raisons économiques, de fermer temporairement la piscine Le Triangle.

Dans ce contexte, certains membres du personnel des piscines ont été affectés au Centre de vaccination de Molsheim pour l'accueil de la population (cf ci-dessous), d'autres au service technique pour l'entretien des espaces verts ou pour de petits travaux de peinture. **Dès que la situation sanitaire le permettra, la Communauté de Communes mettra tout en œuvre pour ouvrir rapidement la piscine de plein-air de Molsheim.**

CENTRE DE VACCINATION COVID-19 DE MOLSHEIM

Depuis l'ouverture du centre de vaccination de Molsheim le 8 mars dernier, 3 maîtres-nageurs sauveteurs sont présents en permanence sur place, à l'Hôtel de la Monnaie, pour prêter main forte aux médecins, aux soignants, aux bénévoles et aux équipes mises en place de la Ville de Molsheim pour accueillir les concitoyens vaccinables. Cette présence est **u n a n i m e m e n t** appréciée et saluée.

Pour prendre rendez-vous :
www.santé.fr
OU
09 70 81 81 61



*Nombre de jours d'ouverture au grand public :

- Piscine de Mutzig : 192 en 2020 (contre 309 en 2019)
- Piscine Le Triangle : 110 en 2020 (contre 277 en 2019)

**Ces créneaux sont réservés aux publics dits « prioritaires » comme les personnes détenant une prescription médicale ou les personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Toutes les informations sont sur <https://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR NOTRE TERRITOIRE

SFR FTTH annonce l'ouverture commerciale des offres fibre pour 12 500 logements entre fin mars et début juin 2021. Quant à Rosace Fibre, l'opérateur poursuit son développement avec l'annonce de la commercialisation des offres fibre à Oberhaslach depuis mars 2021 et à Heiligenberg depuis avril 2021. Le déploiement dans les autres communes concernées se poursuit et devrait aboutir prochainement.

La fibre optique FTTH permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une excellente qualité d'image (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité.



Installation de la prise fibre optique chez un particulier @SFR-FTTH



SFR FTTH change de nom et devient Xp Fibre !

Pour les communes d'ALTORF, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLLSHEIM, MUTZIG et SOULTZ-LES-BAINS.

Le déploiement de la fibre optique par la société SFR FTTH, avance à grand pas dans la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Depuis 23 mars et jusqu'à début juin 2021, plus de **12 500 logements seront éligibles** à la fibre optique FTTH (réseau 100% fibre optique jusqu'à l'intérieur du logement). Cela représente près de **80% des logements** à raccorder sur ces communes.

Vous résidez dans un immeuble de plus de 4 logements ?

Pour votre raccordement il est nécessaire que le syndicat de copropriété fasse une demande par le biais d'une convention. Un modèle de convention est disponible sur les sites internet des opérateurs en charge de votre commune (ci-contre).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes, rubrique Vivre/Habiter, puis « [Déploiement de la fibre optique FTTH](#) ».



ROSACE Fibre

Pour les communes d'AVOLSHEIM, WOLXHEIM, OBERHASLACH, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et STILL.

Après avoir finalisé la commercialisation de la fibre optique FTTH à Avolsheim et Wolxheim en 2019, Rosace Fibre a annoncé l'ouverture commerciale de la Commune d'Oberhaslach le 18 mars (pour l'ensemble de la commune à l'exception du secteur limitrophe de Niederhaslach), et de la Commune de Heiligenberg le 9 avril. De plus, l'ouverture commerciale est prévue (si le contexte sanitaire n'impose pas de nouvelles restrictions) à Still au 2^{ème} trimestre 2021 et Niederhaslach au 3^{ème} trimestre 2021.

Pour tester votre éligibilité à la fibre et connaître les opérateurs commerciaux présents sur le réseau, il suffit de se rendre sur les sites suivants, rubrique éligibilité :

- Pour les communes concernées par SFR-FTTH : <http://sfr-ftth.com/>
- Pour les communes concernées par ROSACE : <https://www.rosace-fibre.fr/>

Vous êtes éligible ? Après avoir souscrit à une offre fibre auprès d'un opérateur, une équipe de techniciens viendra installer la prise fibre optique au domicile.

CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE À MUTZIG, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

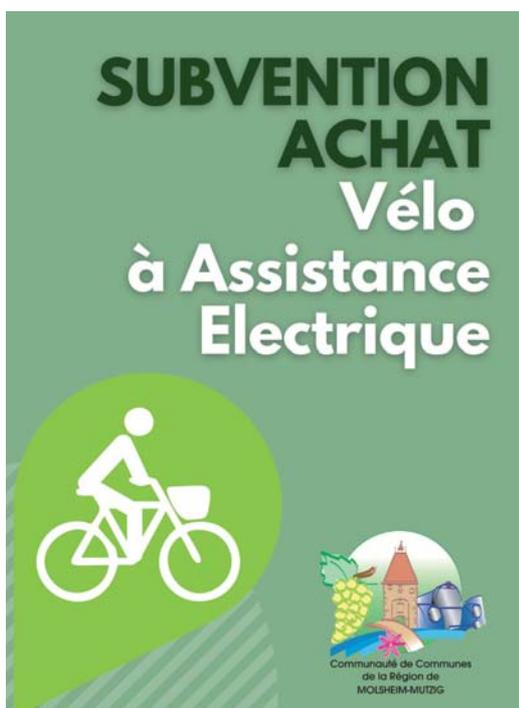
ENTRE LA GARE ET LA PORTE DE MUTZIG

Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable en site propre, bidirectionnelle, le long du côté Est de l'avenue du Général de Gaulle à MUTZIG (RD392) entre la rue des champs et la rue des jardiniers. Ce tronçon permettra notamment la jonction des voies cyclables issues de Molsheim d'une part et de Dorlisheim d'autre part avec une desserte de la gare de Mutzig.

A l'occasion de ce chantier et en collaboration avec la CEA et la ville de MUTZIG, des travaux connexes seront engagés comme la restauration des ouvrages de franchissement de la Bruche et du canal Coulaux, le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable datant de 1947 et la mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement sur la voirie. L'estimation globale des travaux est de l'ordre de **1.000.000 € TTC**, pour une durée approximative de 7 mois. Des perturbations de circulation sont à prévoir.



SUBVENTION VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : 1^{ER} BILAN



La Communauté de Communes a décidé de subventionner l'achat de vélos à assistance électrique acquis entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021. Le montant de cette aide est de **200 € pour un achat dans un commerce du territoire** de la Communauté de Communes et de 100 € s'il a été réalisé dans un commerce hors territoire.

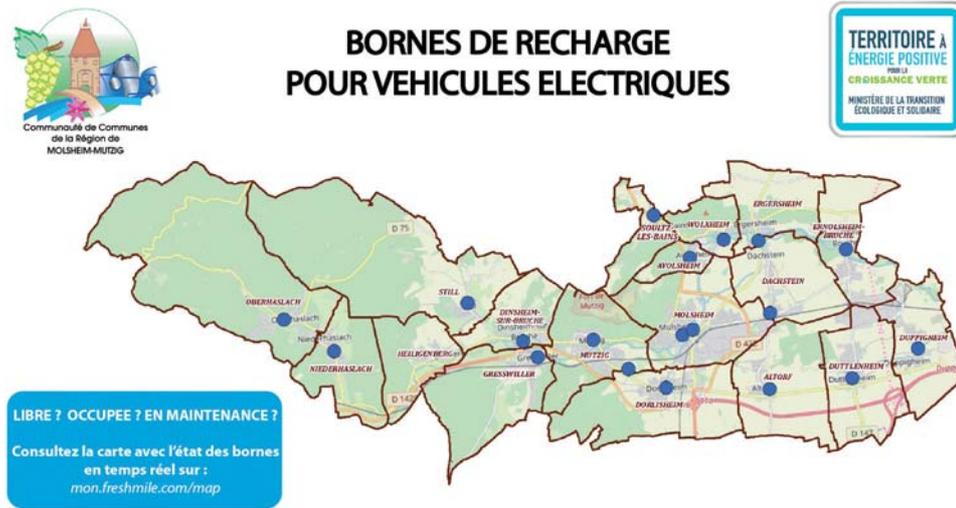
A ce jour, **471 dossiers** ont été réceptionnés représentant 69.200 € de subvention pour une dépense globale des usagers de plus de 1.070.000 €.

50 % des achats ont été effectués sur notre territoire.

Pour télécharger le dossier de demande de subvention : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/velos-a-assistance-electrique.htm>

LES 18 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU TERRITOIRE

Afin d'agir pour la transition énergétique et d'encourager l'achat de véhicules électriques, la Communauté de Communes a décidé en 2017 d'implanter 19 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire, chacune des bornes disposant de deux points de charge. 18 bornes ont été mises en service en 2019, la dernière le sera prochainement.



Pour visualiser la localisation des 38 points de charge et leur état (disponible / occupé / en maintenance) en temps réel : <https://charge.freshmile.com/map>

Pour toute question concernant le fonctionnement des bornes, les possibilités d'identification (par badge ou smartphone) et en cas de problème :

Hotline de la Société FRESHMILE :
03 88 68 84 58 (7j/7 - 24h/24)
support@freshmile.com

En service	A venir
<p>ALTORF : Parking de l'Abbatiale Saint Cyriaque AVOLSHEIM : Jardins de la Gare DACHSTEIN : Rue Saint-Martin DINSHEIM-SUR-BRUCHE : Foyer Communal DORLISHEIM : Place du Village * DUPPIGHEIM : Zone de Loisirs DUTTLENHEIM : Place de la Mairie ERGERSHEIM : Parking RD30</p>	<p>ERNOLSHEIM-BRUCHE : Parc des Sports GRESSWILLER : Place de la Mairie MOLSHEIM : Parc des Jésuites* & Rue des Sports * MUTZIG : Place de la Mairie * & Espace Atrium NIEDERHASLACH : Place des Fêtes OBERHASLACH : Salle Polyvalente SOULTZ-LES-BAINS : Rue du Moulin STILL : Parking des Tuileries</p>

Tarifs des charges : (Délibération du Conseil Communautaire du 5/07/2018)

- Charge de 0 à 7 kW : 0,40 € / 15 min
- Charge de 7 à 22 kW : 1,00 € / 15 min

COMMENT CHARGER SON VEHICULE ?

1. S'identifier

BADGE	SMARTPHONE
<p>Pour obtenir un badge :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créez votre compte gratuitement sur mon.freshmile.com (Sans frais d'abonnement) 2. Commandez votre badge pour 4,99 € -> Livraison sous 3 à 5 jours ouvrés 	<p>OU</p> <p>Application mobile Freshmile</p> <p>OU</p> <p>Lien vers le navigateur internet (disponible directement sur la borne)</p> <p>OU</p> <p>QR Code (disponible directement sur la borne)</p>

Temps de branchement sans énergie délivrée :

- Zones denses (Molsheim, Mutzig-centre et Dorlisheim) : 0,40 € / 15 min
- Zones non denses (autres sites) : gratuit

BADGE	SMARTPHONE
<p>2. Payer</p> <p>Créditez votre compte prépayé sur : mon.freshmile.com</p>	<p>3. Se brancher</p> <p>Munissez-vous de votre câble de chargement et branchez-le sur la prise adaptée à vos besoins.</p>

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS :



Ergersheim



Mutzig



Gresswiller

COMMUNICATION : LES NOUVEAUX OUTILS À VOTRE DISPOSITION

APPLICATION MOBILE INTRAMUROS



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store

Ne pas jeter sans la valve pulvérisante

La Communauté de Communes a décidé de souscrire à l'application mobile IntraMuros pour l'ensemble de ses Communes membres et de prendre en charge les frais de fonctionnement. Chaque commune met à jour son espace en toute autonomie. La Communauté de Communes intègre également des informations à portée intercommunale sur les 18 communes simultanément, ces informations apparaissent avec un liseré rouge « **Région de Molsheim-Mutzig** ».

Pour les utilisateurs, cette application mobile est téléchargeable **gratuitement** sur smartphone (présent sur Google Play ou App Store) et ne nécessite pas la création d'un compte. L'utilisateur accède aux informations et aux services de sa commune mais aussi de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Comment faire ?

1. Téléchargez l'application sur Google Play ou Apple Store
2. Sélectionnez la Commune de votre choix
3. Une fois abonné aux notifications de la Commune, vous recevrez ses alertes

Vous serez informé des « événements » de votre commune et des alentours. Vous pourrez consulter ses « actualités » et la rubrique « Découvrir » vous présentera la liste des lieux à visiter de votre territoire.

La page « Services » rassemblera des informations utiles au quotidien : annuaire, signaler, établissements scolaires, associations, commerces...

NOUVEAUX SITES INTERNET

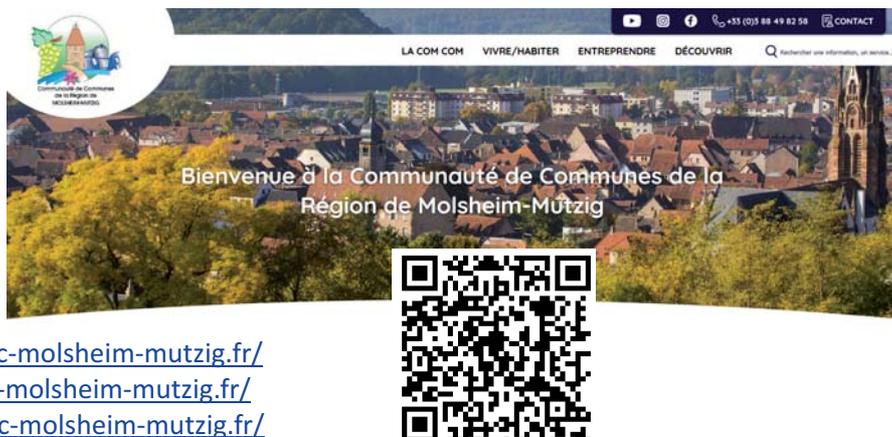
Dans le cadre d'une refonte graphique, le site web de la Communauté de Communes, du Relais des Assistants Maternels ainsi que celui des Piscines intercommunales ont fait peau neuve.

Avec un graphisme renouvelé, une navigation plus fluide et de nouveaux outils, ces sites ont pour objectif de répondre à vos besoins au quotidien.

Communauté de Communes : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/>

Relais Assistants Maternelles : <https://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>

Piscines Intercommunales : <https://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>



LA COM COM VIVRE/HABITER ENTREPRENDRE DÉCOUVRIR

Bienvenue à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

FACEBOOK



Ne manquez aucune actualité en suivant sur Facebook :

La Communauté de Communes : <https://www.facebook.com/ccmolsheimmutzig>

Les Piscines intercommunales : <https://www.facebook.com/piscinesMolsheimMutzig>

Le Relais Assistants Maternels : <https://www.facebook.com/RAM.molsheim.mutzig>